



Compte-rendu de la CAPA 30 Mars 2023

Recours rendez-vous Carrière Agrégés

La CAPA s'ouvre sur les déclarations liminaires des organisations syndicales FSU; SNALC; FO/SNETAA; CGT Educ'action; SUD éducation.

Toutes les organisations syndicales ont insisté sur l'inadéquation entre l'évaluation par items et l'avis de la Rectrice, qui le donne par délégation du Ministre. En effet, sur 21 dossiers présentés, 15 bénéficient d'au moins 8 items évalués Excellent sur 11. La majorité des OS ont rappelé l'injustice de ce type de promotion et ont demandé le retour aux CAPA par corps.

La déclaration de la CGT Educ'Action que vous pourrez consulter insiste aussi sur l'opposition de notre organisation au PPCR, à la carrière au mérite, à la réforme de la Fonction Publique comme à celle du LP.

Mme la Directrice des ressources humaines a répondu en précisant que serait mené « Un travail d'harmonisation des corps d'inspection et des chefs d'établissement sur l'évaluation ».

Elle rappelle que le ministre reste compétent pour donner l'avis final, mais qu'il transfère son pouvoir vers les nouvelles CAPA.

Elle fait ensuite un résumé de l'année passée : 193 Rendez-vous Carrière ont été effectués pour les enseignants agrégés : 28 pour le premier Rendez-vous Carrière dont 50 % d'hommes, 71 pour le second dont 42 % d'hommes et 94 pour le troisième dont 39 % d'hommes.

34 recours gracieux ont été demandés, dont 10 ont été satisfaits avec une amélioration de l'appréciation finale. Sur les 24 recours restant, 21 demandes de saisine de la CAPA ont été enregistrées.

Elle passe alors à l'étude des dossiers.

Les 10 dossiers ayant 10 items évalués « Excellent » et 1 « Très satisfaisant » ou 9 Items évalués « Excellent » et 2 « Très satisfaisant » voient leur appréciation finale passer de « Très satisfaisant » à « Excellent » sans qu'il y ait besoin d'argumenter.

On passe alors aux dossiers comportant 8 items « Excellent » et 3 « Très satisfaisant ».

Mme la DRH nous indique qu'elle a déjà dépassé le pourcentage possible. Nous rappelons que lors de la CAPA Certifiés, de tels dossiers ont vu leur appréciation finale améliorée. Nous insistons également sur le sentiment d'injustice vécu par nos collègues dans cette situation et sur les conséquences d'une telle évaluation sur leur carrière future, en particulier pour le 3^{ème} Rendez-vous Carrière.

Après réflexion, Mme la DRH décide de passer l'ensemble de ces dossiers de Très satisfaisant à Excellent. 18 dossiers sur 21 présentés se voient ainsi attribuer l'avis « Excellent ».

Pour les 3 dossiers restant, 1 passe de « À consolider » à « Satisfaisant », les deux autres ont l'avis de la Rectrice maintenu.

Cette CAPA montre, si cela devait encore être fait, l'intérêt de faire un Recours puis de faire la saisine de la CAPA et surtout l'importance de la présence en CAPA de la CGT Educ'Action.